

Gerzat, le 13 novembre 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean ALBISETTI, Maire.

Mme Carine GEFFRY est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2019, l'ordre du jour est examiné.

Construction d'une école de musique en éléments modulaires – Marchés de travaux

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour et 2 abstentions, a décidé :

- d'acter la décision de retenir les entreprises citées ci-dessous pour les cinq marchés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

Lots	Entreprises retenues	Montant du marché H.T.
1 – VRD	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	63 975,00 €
2 – Gros-œuvre – Bâtiment	ATEMCO	419 440,00 €
3 – Electricité générale	CCE	31 049,49 €
4 – CVC	SAS MAGNE	28 047,82 €
5 – Aménagements intérieurs	BATIPRO FINITIONS	90 213,66 €
	Total H.T.	632 725,97 €
	TVA 20 %	126 545,20 €
	Total T.T.C.	759 271,17 €

Dotation de solidarité urbaine 2018 – Rapport annuel d'emploi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a pris acte du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) qui fait ressortir des dépenses en investissement pour un montant de 105 468,43 € et en fonctionnement pour un montant de 372 580 €

Admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal pour un montant de 131,65 € et a accepté le mandatement de la créance au compte 6542 pour un total de 224,36 €.

Corrections sur exercice antérieur – Emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le trésorier municipal à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget principal pour un montant de 126 637,15 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 1641 à hauteur de 126 637,15 €.

Corrections sur exercices antérieurs - Rattrapages d'amortissements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le trésorier municipal à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget principal pour un montant de 340 457,38 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes d'amortissements.

Décision modificative n°4 :

Pour faire suite aux besoins intervenus en cours d'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les modifications en section investissement qui s'équilibrent à 124 000€ et des ajustements neutres financièrement en section de fonctionnement.

Renouvellement convention de mise à disposition temporaire : Centre « Les Mille Sources » à Chanat-La-Mouteyre

Après négociation avec l'exploitant M. Sahut, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler la convention selon les conditions suivantes :

- Durée de la convention : 18 mois

- Montant mensuel de la redevance :
 - De septembre à novembre 2019 : conditions inchangées (900 €)
 - De décembre 2019 à février 2021 :
 - partie restauration cuisine 650 € (500 € précédemment)
 - partie logement 410 € (400 € précédemment)
- Le locataire paiera les charges en eau, gaz et électricité correspondantes à son utilisation.
- Fournitures des repas pour le Service Municipal Enfance et Jeunesse : tarif inchangé à 5€/HT par repas.

Des précisions ont été apportées dans la convention concernant l'utilisation de certains locaux et les normes d'hygiène spécifiques à la restauration collective.

Modification du tableau des effectifs : transformation de poste

Suite au départ à la retraite de 2 agents des ateliers municipaux, un agent contractuel polyvalent avait été recruté. Son contrat à durée déterminée arrivant à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet et la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet, à compter du 1er novembre 2019.

Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail

Face à la demande croissante d'inscriptions dans la discipline piano et afin de répondre aux besoins du service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, à compter du 1er novembre 2019, la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, 12 heures hebdomadaires et la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, 10 heures hebdomadaires.

Modification du tableau des effectifs : avancements de grade

Afin de permettre les avancements des agents concernés par la procédure avancements de grades 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1er novembre 2019 :

CREATION	SUPPRESSION
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'agent de maîtrise principal	1 poste d'agent de maîtrise
8 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8 postes d'adjoint technique
1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
2 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
2 postes d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2 postes d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe

Rachat de terrains à l'établissement public foncier SMAF Auvergne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- bacceté le rachat par acte notarié du bien cadastré : BW20, BW30, BW31, BW39, BW60, BW65, BW71, BW73, BW109, BW113, BW120, B505, B1154, B1155, B1219, B1253, BB102, BB114, BD25, BN76, BE30
- accepté les modalités de paiement, comme suit : un prix de cession, toutes taxes comprises, de 151 606,61 € dont le calcul a été arrêté au 1^{er} avril 2020.

La Commune a déjà réglé à l'EPF-SMAF Auvergne 134 255,99 €, elle reste cependant redevable de 17 759,78 € de TVA.

Convention de mise à disposition entre la commune de Gerzat et Auvergne Habitat BK1074 et BK734, 2 et 4 Place des Vigeries

Dans le cadre du projet d'aménagement porté par Auvergne Habitat, la commune de Gerzat souhaite vendre 2 parcelles cadastrées BK1074 et BK734. Pour permettre l'avancement du projet, la commune met en place une convention de mise à disposition de ces biens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition des biens sus mentionnés, pour démolition et travaux, selon les modalités définies dans ladite convention.

Dérogation au repos dominical – Liste des dimanches autorisés pour 2020

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et une voix contre, a décidé des ouvertures dérogatoires, au titre de l'année 2020, qui seront les dimanches 13, 20 et 27 décembre.

Information rapports annuels pour l'année 2018

Le Conseil Municipal a été informé des rapports annuels suivants :

- Clermont Auvergne Métropole :
 - Rapport d'activité 2018
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- SIAEP Basse Limagne :
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2018
- SMTC :
 - Rapport d'activité 2018